



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
DRÔME

Monsieur Philippe ALLIMANT
DDT
BP 1013
26015 VALENCE cedex

Saint-Marcel-lès-Valence, le 10 février 2016

Objet : Piste DFCI de jonction en FD d'Aiguebelle
Réf. : Réunion et visite de terrain du 2 février 2016

Monsieur le Directeur,

Le 2 février dernier, l'ONF, représenté par Messieurs Yves Le Jean, Joanny Laurent et Sébastien Auvity, l'Association Vautours En Baronnies, représentée par Messieurs Roger Jeannin et Christian Tessier, et moi-même, représentant la LPO Drôme, nous sommes retrouvés pour évoquer le projet de création d'une route forestière en forêt domaniale d'Aiguebelle, commune de Cornillon. Celle-ci relierait deux autres routes forestières pour effectuer un circuit DFCI. Cette liaison servirait principalement à transporter les bois issus des coupes de la partie sud vers la partie nord (dixit l'ONF), soit 5 à 6000 m³ de pins noirs d'Autriche. Il est à remarquer qu'actuellement, une coupe récente a été débardée par la piste existante au sud. C'est possible mais malaisé, semble-t-il. Les bois qui seraient traversés par la nouvelle route n'ont pas ou très peu de valeur marchande et, sur la plus grande majorité de la surface, ce n'est qu'éboulis ou végétation arbustive (voir photo aérienne en page 3 de ce courrier). De plus, si le tracé que nous avons est juste, certaines portions de pistes seraient proches des 20 à 25%, pourcentages de dénivelé incompatibles avec des camions de gros tonnages. Mais là n'est pas notre propos : je pense qu'avec les moyens matériels actuels, il est possible d'effectuer des pistes presque partout, en y mettant les moyens... financiers.

Pour la LPO Drôme, le souci majeur est l'intrusion anthropique dans un milieu actuellement reconnu comme zone de quiétude pour la faune sauvage. En effet, actuellement, le dérangement est minime dans ce « cirque » du Vivier, préservé, où nombre d'espèces sauvages vivent et se reproduisent en toute tranquillité. Ainsi l'aigle royal, le circaète Jean le Blanc, le hibou grand-duc nichent dans cette zone, entre autres. Le vautour moine, espèce très sensible au dérangement, s'y est reproduit ou a fait des tentatives en ce sens de 2009 à 2013. A partir de cette date, un des adultes a disparu, d'où un arrêt de la nidification dans ce secteur, très vraisemblablement provisoire.

De plus, en créant une piste en boucle, les sollicitations pour ouvrir ce secteur à des activités de loisir (chasse, VTT, compétitions de 4x4, comme dans le Diois) seront difficiles, voire impossibles à ne pas satisfaire. Par expérience, nous savons que l'ouverture de pistes engendre des perturbations pratiquement irréversibles et ce d'autant plus qu'une fois l'obstacle matériel supprimé, les pouvoirs publics concernés sont en général dépourvus de la moindre volonté politique pour mettre en œuvre les mesures concrètes prévenant ces perturbations.

Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Drôme

Domaine de Gotheron - 26320 SAINT MARCEL lès VALENCE - Tél : 04 75 57 32 39

drome@lpo.fr - rhone-alpes.lpo.fr - www.lpo-drome.fr - www.faune-drome.org

Siret : 420 292 633 00021 - Naf : 9499Z - Association agréée de protection de l'environnement non assujettie à la TVA





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
DRÔME

Nous ne saurions trop rappeler la convention que l'ONF Rhône-Alpes a signée en 2013 avec la LPO Région stipulant "la préservation et le développement de la diversité biologique en forêt". Cette piste, par le dérangement et les perturbations importantes qu'elle engendrerait en pénétrant dans une zone refuge à fort niveau de diversité biologique, est contraire à cette convention (valable jusqu'en 2018).

De même, le paysage en serait irrémédiablement défiguré car, pour une plateforme de 5 m de largeur, ce qui est le cas pour une piste DFCI, il faut une emprise d'au moins 20 ml lorsque les pentes en travers sont importantes, et là, elles le sont très souvent. Il ne faut pas compter sur la végétation (qui est bien rare ici) pour masquer cette « blessure ». De plus, les dégâts dus aux inévitables chutes de matériaux en aval de la piste accentueraient pour des décennies l'effet, désastreux visuellement, de ces travaux. Cet impact paysager serait d'autant plus important que le site est très visible du château situé en face.

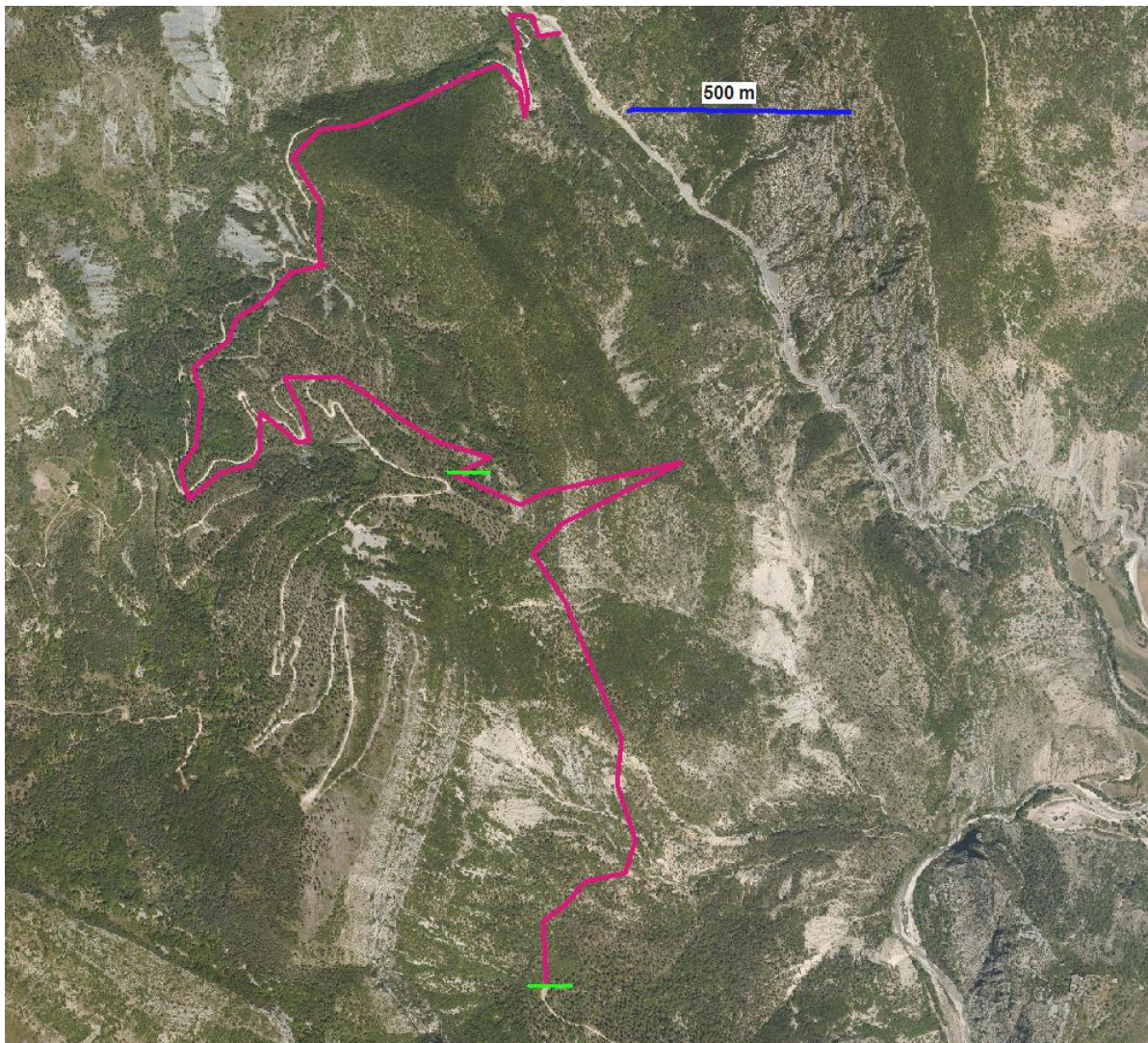
Les risques d'incendie sont très réduits : les cas de départ de feu en plein massif forestier sont extrêmement rares, et ceux qui se sont produits ont souvent trouvé leur cause dans les engins forestiers.

L'argument de récoltes de bois créant des emplois et justifiant la dépense d'ouverture de la route est peu crédible : 5 à 6000 m³ de pins noirs au tarif « optimiste » de 10 € le m³ rapporteraient 60 000 € au maximum pour les dizaines d'années à venir. Or, la piste coûterait plus de 80 000 € pour son ouverture, cela sans compter l'entretien annuel qui ne peut être que conséquent au vu de la configuration du tracé. Tout cela, sans créer aucun emploi car l'exploitation, la vidange et le débardage de ces 6000 m³ seraient effectués par une entreprise extérieure et ne durerait que quelques mois.

Donc, pour conclure : peu, voire très peu de risques d'incendie, bilan financier forestier global très déficitaire, pas de retombées économiques localement et, par contre, impact écologique très néfaste. **Tout montre ainsi que cette route forestière n'a aucune raison d'être, c'est pourquoi la LPO Drôme s'oppose formellement à ce projet.**

Espérant que ces arguments vous convaincront, et me tenant à votre disposition pour en discuter plus avant avec vous ou vos collaborateurs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilbert DAVID
Président LPO Drôme
13bis Bd Adolphe Ferrier
26150 DIE
Mail : gilbert.david@lpo.fr
Tél.: 04.75.22.07.51 / 06.52.63.91.55



_____ La piste concernée se situerait entre les deux traits verts _____

- Courrier similaire envoyé ce même jour à M. Jean-Luc MARTIN, Directeur de l'ONF Drôme
- Copie de ce courrier envoyée le 15 février 2016 par courriel à :
 - ONF Régional,
 - DREAL Rhône-Alpes,
 - DREAL Aquitaine (coordinatrice du PNA-Vautour moine),
 - FRAPNA Drôme
 - Parc naturel régional des Baronnies provençales,
 - Conseil départemental de la Drôme, Service Environnement,
 - LPO France, Mission Rapaces,
 - LPO Région,
 - Vautours en Baronnies.

Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Drôme

Domaine de Gotheron - 26320 SAINT MARCEL lès VALENCE - Tél : 04 75 57 32 39

drome@lpo.fr - rhone-alpes.lpo.fr - www.lpo-drome.fr - www.faune-drome.org

Siret : 420 292 633 00021 - Naf : 9499Z – Association agréée de protection de l'environnement non assujettie à la TVA